

FO MIEUX LE SAVOIR



L'information de la section FO-DGFiP 95 – Numéro 4/2019

21 novembre 2019

Conseillers aux Décideurs Locaux Carrément Déconnectés du Local

La DGFiP lance une nouvelle campagne pour « apprécier la qualité des prestations assurées par la DGFiP au profit des collectivités locales en matière de conseil financier et fiscal ».

Les comptables publics SPL sont ainsi invités à adresser à leurs ordonnateurs, « lors de la présentation d'une analyse financière » un chemin d'accès permettant d'ouvrir un questionnaire.

Le hasard faisant bien les choses, c'est en effet **en pleine promotion du Nouveau Réseau de Proximité (NRP)** et de la trouvaille emblématique du « Conseiller » **que cette enquête arrive.**

L'enquête est de surcroît très restrictive puisque la notion de conseil s'y trouve circonscrite aux seules analyses financières ou simulations sur la fiscalité directe locale.

Il est aussi une **dimension trop souvent négligée du rôle de conseil** assurée par les trésoreries : le conseil de proximité, réalisé par le comptable mais aussi par les agents à destination des élus : conseil budgétaire, comptable, fiscal et financier, rectification d'une mauvaise imputation d'un titre de recette ou d'un mandat, éligibilité ou non d'une dépense à une subvention, ...

La DGFiP, éprouve subitement le besoin de connaître le degré de satisfaction des élus locaux par rapport au service rendu. C'est un comble alors que les élus locaux, en nombre, protestent vivement contre le plan Darmanin, soutiennent les actions des personnels, sont présents dans les manifestations et votent des délibérations pour exiger le maintien de la Trésorerie. Ces réactions des élus constituent autant d'indicateurs de satisfaction.

Pourquoi la DGFiP a-t-elle choisi de les interroger maintenant ?

Dans l'espoir de pouvoir utiliser leurs réponses pour les mettre en contradiction avec leurs actions de protestation ? Pour tenter de leur faire passer la pilule du Conseiller aux décideurs locaux (CDL) ? Pour **tenter de leur faire croire qu'on s'intéresse à ce qu'ils souhaitent et que la qualité du service serait l'objectif central de la réforme Darmanin ?**

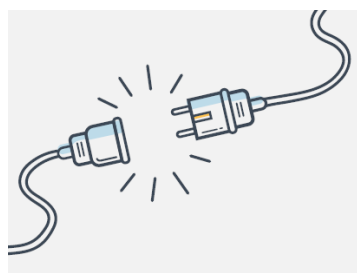
Au contraire, le futur Carrément Déconnecté du Local (CDL) sera estampillé conseiller en matière noble (analyses financières, simulations fiscales etc...) mais il ne faudra pas compter sur lui pour régler le quotidien puisqu'il n'aura **pas en charge la gestion !** Que vaudront ces conseils aux assemblées délibérantes sur la gestion placée sous la responsabilité d'un comptable ?

Qu'apporterait-il de plus en l'état qu'un chargé de clientèle d'un cabinet de conseil privé ?

Si le but de cette enquête était de promouvoir le CDL, c'est raté !

F.O.-DGFiP affirme que cette scission des missions de conseil et de gestion serait **une aberration**. Tous les acteurs de terrain (élus, comptables publics) vous le diront : **toute démarche de conseil s'appuie de façon contemporaine sur la réalisation d'actes de gestion**. C'est une séparation artificielle que la DGFiP crée qui débouchera sur une invraisemblable usine à gaz.

C'est donc pour la promouvoir que la DGFiP, contre les démonstrations de satisfactions que les élus apportent tous les jours, déploie des trésors de persuasion pour convaincre les comptables de s'y engouffrer et les collectivités d'y adhérer. **Mais que diable iraient-ils faire dans cette galère !**



Mouvements annuels des comptes

(année 2020) :

les notes de service sont aux abonnées absentes !

Les notes de service pour les mouvements annuels des comptes en 2020 ne sont toujours pas publiées : c'est une conséquence concrète de la pagaille générée par les projections du Nouveau Réseau de Proximité.

L'élaboration du référentiel 2020 semble tourner au casse-tête :

- postes supprimés ou non ?
- postes absorbés ou absorbants ?

Autant de questions sans réponses que le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint semblent découvrir...

F.O.-DGFIP déplore, une fois de plus, le mépris que la Direction Générale affiche vis à vis des comptables auxquels elle demande pourtant une loyauté sans faille.

De qui se moque t'on ?



Suivi du rendez-vous salarial : le mépris continue...

Le 5 novembre 2019 s'est tenue une réunion présentée comme le suivi du rendez-vous salarial 2019.

Dans son propos liminaire le secrétaire d'Etat, Olivier Dussopt, a rappelé que cette réunion n'avait pas d'autre objet que de faire le bilan de la mise en oeuvre des mesures annoncées lors du rendez-vous salarial du 2 juillet 2019 et de préciser que le gouvernement n'avait pas l'intention de prendre de mesures générales d'augmentation du pouvoir d'achat des agents publics ; confirmant ainsi le gel de la valeur du point d'indice pour 2020.

FO, dans sa déclaration liminaire a affirmé qu'à l'heure d'une nouvelle contre-réforme des retraites, qui entrainera une baisse drastique des pensions et remettra en cause le code des pensions civiles et militaires et la CNRACL, il est évident que la politique salariale d'austérité menée depuis des années dans la fonction publique sera un catalyseur supplémentaire pour fédérer les mécontentements

Rappel des mesures :

Mesures finalisées

- Reconduction de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'achat (GIPA) au titre de 2019. Décret n° 2019-1037 du 8 octobre 2019 et arrêté du 8 octobre 2019.
- Revalorisation du remboursement des frais de repas à compter du 1er janvier 2020 pour les agents en formation ou en mission (17,50 au lieu de 15,25). Arrêté du 11 octobre 2019.

Mesures en cours de finalisation

- La circulaire permettant la revalorisation des barèmes de 5% et création d'une nouvelle tranche d'aide à 200 € du chèque emploi service universel (CESU) dédié à la garde d'enfants a été signée.
- Réévaluation exceptionnelle de l'indemnité compensatrice relative à la hausse de la CSG au 1er janvier 2020 afin de tenir compte de la situation individuelle de certains agents publics. Un projet de décret sera soumis à l'avis du CCFP du 14 novembre 2019.

Mesures à venir

- Un forfait mobilité durable va être créé par l'article 26 du projet de loi Orientation des mobilités, en cours d'examen par le Sénat dont la promulgation est prévue en fin d'année. Seront concernés les agents ayant recours au vélo, au covoiturage ou à d'autres services de mobilité douce pour leurs déplacements domicile-travail. Ce forfait de 200 € sera ouvert aux agents de l'Etat dès 2020.
- Réforme de l'indemnité temporaire de mobilité dont le plafond sera porté à 20 000 €. Cependant ce dispositif doit être réformé afin de favoriser le pourvoi des postes et / ou territoires peu attractifs ou difficiles par des fonctionnaires expérimentés.

Communiqué du Conseil Syndical

Le Conseil Syndical de **F.O.-DGFIP** s'est réuni à Paris du 5 au 7 novembre 2019. Il a largement débattu de la situation sociale en général et à la DGFIP en particulier. Qu'il s'agisse du projet de réforme des retraites, des conséquences déjà visibles de la Loi de Transformation de la Fonction Publique ou du plan de démantèlement de la DGFIP dit Nouveau réseau de proximité (NRP), les attaques du Gouvernement contre les salariés du privé comme du public et contre le service public sont sans précédent. C'est pourquoi, le Conseil syndical appelle les personnels à s'inscrire dans toutes les actions en cours et à venir, pour combattre ces projets funestes.

Le Conseil syndical dénonce la précipitation de l'administration qui, sans attendre les décrets d'application de la Loi Fonction Publique, ne demande plus l'avis des CAP en matière de mutation, livrant ainsi les agents au bon vouloir des directeurs locaux. De surcroît, elle se livre déjà à des appels à candidature de contractuels pour des missions et des emplois normalement dévolus à des fonctionnaires titulaires. Pour **F.O.-DGFIP**, il s'agit en fait de mettre en oeuvre le nouveau réseau de proximité, le recrutement de contractuels en nombre ne pouvant qu'aboutir à une pression accrue sur les fonctionnaires titulaires en matière de mobilité non choisie.

F.O.-DGFIP rappelle avoir toujours considéré et dénoncé le projet de Loi Fonction Publique comme l'outil qui allait permettre l'opération de restructuration massive que constitue le NRP.

Le Conseil Syndical dénonce l'attitude de la Direction Générale qui, dans le cadre d'un dialogue social au point mort, du seul fait de son refus réitéré de revenir sur les principes de sa réforme, tente d'opposer les personnels aux Organisations syndicales par une communication mensongère.

Pire, dans les directions locales, les cadres et agents font l'objet de pressions inacceptables sur leur devenir, afin de les contraindre à accepter la réforme et à la vendre aux élus locaux et aux usagers.

Le Conseil Syndical rappelle que les actions déjà menées contre ce projet ont abouti à la suspension du dispositif des agences comptables et à un desserrement du calendrier. De même, la bronca des élus locaux dont nous avons recherché et obtenu le soutien constitue un point d'appui vers le retrait de ce projet néfaste pour la DGFIP qui remet en cause le service public républicain.

Pour **F.O.-DGFIP**, les projets de réforme ne sont dictés que par le souci d'économies budgétaires à tout prix sans aucune étude sérieuse des besoins de la population. Le Conseil Syndical rappelle que la DGFIP constitue une administration essentielle au bon fonctionnement de l'État et le support de toute politique publique digne de ce nom.

En conséquence, il alerte les personnels sur l'urgence à combattre ce projet mortifère pour notre administration, nos missions, nos emplois, la cohésion sociale et le consentement à l'impôt. Il n'y a pas de retour en arrière possible quand tout est détruit. C'est maintenant qu'il faut empêcher cette ineptie au regard des besoins de proximité réelle largement exprimés par nos concitoyens.

Le Conseil Syndical appelle tous les agents de la DGFIP, toutes catégories confondues, à se mettre massivement en grève.

